

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## FINISTÈRE (29)

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 279

Nombre de PPC avec DUP : 268

Nombre d'AAC prioritaires : 18

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 3

Répart. eaux souterraines-superficielles : 27%-73%

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département du Finistère avec près de 99 % des débits protégés a su faire preuve d'une forte dynamique sur la protection des captages. Sur les procédures en cours celles dont l'avis hydrogéologique est récent sont susceptibles d'aboutir, les autres devront être reprises dans leur ensemble au même titre que les 4 procédures de protection qui n'ont pas encore démarré. La mise en œuvre du schéma départemental d'eau potable devrait aboutir à l'abandon de 3 captages.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 279</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : <b>268</b>	Arrêtés postérieurs à 2000 : <b>193</b>
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : <b>74</b>
		Arrêtés antérieurs à 1980 : <b>1</b>
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : <b>7</b>	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : <b>1</b>
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : <b>4</b>
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : <b>2</b>
Procédures de protection de captages non initiées : <b>4</b>		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : <b>12</b>		

Sources : ARS - Données 2017

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 18 AAC dont 3 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 15 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé que pour trois d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux sont mises en œuvre sur 3 des AAC et les études pour aboutir à un programme d'actions sont plus ou moins avancées pour 13 AAC. En revanche, pour les 2 dernières, les démarches n'ont pas démarré.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 18</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : <b>3</b>	Programme d'actions mis en œuvre : <b>3</b>
		Programme d'actions suspendu : <b>0</b>
	Démarche(s) en cours : <b>13</b>	devant aboutir en 2018 : <b>0</b>
		au stade de l'étude : <b>1</b>
		peu avancée(s) : <b>12</b>
	Démarche(s) non démarrée(s) : <b>2</b>	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département du Finistère a abandonné 20 captages ces 10 dernières années en majorité pour des raisons administratives. L'abandon de ces captages a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Nombre de captages abandonnés : <b>20</b>	Cause : qualité : <b>4</b>	Pollution diffuse : <b>4</b>
		Arsenic : <b>0</b>
		Autres : <b>0</b>
	Cause : débit : <b>2</b>	
	Cause : administratif : <b>11</b>	
	Cause : technique : <b>3</b>	

Sources : ARS - Données 2017